

## CA de l'UNSS – 13 avril 2018

### Intervention liminaire – SNEP-FSU

Nous tenons ce CA dans un contexte d'inquiétude générale pour l'avenir, rendu visible par les mobilisations de ces dernières semaines. Retraités, fonctionnaires, étudiants, cheminots, personnels des EHPAD, habitants de Mayotte, etc. alertent les pouvoirs publics sur leurs conditions de vie, de travail et d'études. Les agents du service public d'éducation sont impliqués dans ces mobilisations qui sont la conséquence du manque d'écoute et de prise en compte des difficultés de l'exercice du métier mais également de la divergence de définition de l'ambition donnée aux missions qui sont les leurs.

Les enseignants que nous sommes ont de hautes exigences pour la formation de tous les élèves, que ce soit dans le domaine des enseignements obligatoires comme pour celui de l'optionnel, du facultatif ou du volontariat.

Puisque le sport scolaire est le prolongement de l'EPS, alors, quand l'enseignement de l'EPS est en danger, le sport scolaire est en danger.

Après la réforme des collèges qui a purement et simplement fait disparaître les contenus spécifiques de l'EPS dans l'évaluation du DNB, c'est aujourd'hui la réforme des lycées qui envisage de faire disparaître l'enseignement de complément et d'exploration de l'EPS, qui n'affirme rien sur les options facultatives EPS, sur l'option « sportifs de haut niveau » (podiums UNSS et JO validés national) et exclue un enseignement d'approfondissement via un enseignement de spécialité en EPS. La campagne de dissuasion envers les lycéens et lycéennes pour opter pour la filière STAPS, la baisse du nombre de postes au CAPEPS, la « ponction » d'une soixantaine d'enseignants d'EPS du second degré pour permettre le fonctionnement des STAPS et les suppressions de postes EPS, qui sont autant de suppressions d'animateurs d'AS, viennent en rajouter.

Que de mauvais signaux sont ainsi donnés par le Ministère de l'EN et le Ministère de l'enseignement supérieur sur l'EPS et le sport scolaire pourtant reconnues comme voies de réussite dans la formation de la jeunesse et des citoyens et citoyennes de demain !

Comment croire les discours volontaristes sur le développement de l'activité sportive pour tous et le soi-disant engouement que devraient créer les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 quand on supprime l'offre et les moyens pour la pratique sportive des plus jeunes et du plus grand nombre ?

Que dire aussi de l'autonomie des académies et des établissements ? Le calendrier scolaire 2018-2019 pourra amputer des mercredis selon les zones de vacances. Il ne faudrait pas que, comme cette année et une fois de plus, les recteurs puissent déroger à ce calendrier national et imposer des journées de récupération sur des mercredis venant ainsi perturber le fonctionnement des AS et les calendriers UNSS. De la même manière, comment continuer à accepter que certains lycées ignorent les différentes circulaires et notes de service précisant que le mercredi après-midi est le temps dévolu au sport scolaire ? Ce n'est pas ainsi qu'on contribue à son développement et qu'on incite les jeunes à la pratique sportive régulière.

Nous allons étudier le budget dans ce CA. Sans entrer dans certains détails sur lesquels nous reviendrons au moment de son examen, nous tenons à insister sur quelques points particuliers qui n'ont pas tous un lien direct avec le budget mais qui ont des incidences sur le fonctionnement de l'UNSS.

à propos de la « comm » :

- sur l'international et les ISF, dont certaines éditions laissent des bilans négatifs et engendrent des réductions de voilure pour les rencontres départementales et académiques l'année suivante
- sur la NBA, avec une convention signée par l'UNSS nationale qui ne bénéficiera qu'à quelques centaines de jeunes parisiens, ce qui nous réjouit pour eux certes, mais qui vise essentiellement pour la NBA à trouver une porte d'entrée pour s'implanter dans le paysage européen
- sur les annonces du Ministre sur la création de 1000 Sections Sportives Scolaires (SSS) ou Classes à Horaires Aménagés Sportifs (CHAS) que nous ne voyons pas s'ouvrir dans les départements pour la rentrée prochaine.

à propos de la globalisation de la subvention du Ministère de l'EN :

Elle inclut désormais, sans le chiffrer explicitement, le montant alloué au salaire des fonctionnaires détachés. Nous l'avons déjà dit et nous le redisons, cette décision va à l'inverse de la transparence en rendant opaque la lecture du document.

CA de l'UNSS – 13 avril 2018 - intervention liminaire du SNEP-FSU

à propos du dialogue avec le Ministère de l'agriculture de l'Alimentation (MAA) :

Quelque 20 000 jeunes des lycées agricoles sont licencié-es à l'UNSS. Or à ce jour ce ministère n'accorde aucune subvention à l'UNSS et n'attribue pas d'IMP pour les coordonnateurs de district.

Nous avons posé la question au CA de décembre dernier. Il nous avait été répondu qu'une convention MAA/FFR (Rugby)/UNSS était en cours. Si vous n'avez pas d'éléments à nous donner aujourd'hui nous demandons dès à présent que vous puissiez nous en donner pour l'AG.

à propos de l'éthique et de la transparence, sujet que nous avons déjà évoqué au CA de décembre 2016 :

Tout comme vous sans doute, le SNEP-FSU ne souhaite pas que l'image du sport scolaire et des personnels qui l'encadrent, l'organisent et l'animent, soit ternie par des agissements d'une poignée de personnes. Les directeurs des services régionaux de Limoges et Nice et le directeur du service départemental des Alpes Maritimes ont été impliqués dans des « affaires » que nous ne commenterons pas puisque nous n'avons pas été informés des résultats des enquêtes menées. Néanmoins, vous comprendrez qu'il est insupportable pour nos collègues, notamment ceux qui travaillent dans ces départements et académies, que la lumière ne soit pas faite sur les faits qui ont conduit à leur éviction des postes de directeur d'un service UNSS et qui, aujourd'hui, continuent d'exercer des responsabilités en tant qu'enseignant et animateur d'AS à leurs côtés. Nous ne comprenons pas ce silence et cette absence de clarification qui ne peuvent que laisser planer des doutes, laisser libre cours à des rumeurs et entretenir un sentiment grandissant de méfiance à l'égard de l'institution et de la structure UNSS. Parce qu'il a toujours demandé la plus grande transparence sur le fonctionnement de l'UNSS, particulièrement en matière financière, le SNEP-FSU attend des réponses officielles sur les conclusions de ces « affaires ».

A propos des cadres UNSS :

2 sujets d'actualité méritent d'être évoqués devant cette assemblée. Alors que nous reconnaissons tous ici et dans chacune des instances de l'UNSS, l'engagement et la professionnalité des cadres UNSS qui œuvrent au quotidien à l'organisation et au bon fonctionnement du sport scolaire, nous contestons certaines conditions de recevabilité des missions et des fonctions d'éligibilité à la classe exceptionnelle par voie fonctionnelle et dénonçons le manque d'attention portée aux candidat-es sur les emplois de directeurs et directrices de services UNSS pour l'année scolaire 2018-2019.

- Pour la campagne de promotion à la classe exceptionnelle : Après avoir refusé l'accès des directeurs et directrices adjointes au titre du 1<sup>er</sup> vivier, ce sont pour les directeurs « es titre », CA de l'UNSS – 13 avril 2018 - intervention liminaire du SNEP-FSU

je reprends ici les termes du ministère de l'EN, les années de détachement à l'UNSS qui ne sont pas prises en compte. Cela, alors que cette position administrative leur a été imposée, qu'il n'en existait pas d'autres sur la période concernée et qu'ils exerçaient les mêmes fonctions.

- Pour les candidat-es sur les postes de cadres UNSS à la prochaine rentrée : Nous pourrions reprendre quasiment à l'identique l'intervention que nous avons faite au CA d'avril 2017 sur le même sujet, il suffirait juste de changer les dates ! En référence à la Note de Service (NS) du 15/01/18, les opérations de recrutement devaient être terminées le 16/02/18. Fin mars, sauf erreur de notre part, ni le calendrier de recrutement, ni l'information aux candidats sur la « suite donnée à la candidature » n'ont été respectés dans nombre d'académies. Aujourd'hui encore, malgré nos relances auprès de la DGRH ou auprès des autorités académiques par nos sections syndicales locales, certains candidats n'ont toujours aucune nouvelle, y compris lorsqu'il s'agit de postes vacants.

L'attractivité de la fonction de directeur de service UNSS risque fort d'être mise à mal dans les prochaines années avec de tels « mauvais traitements » s'ils devaient persister.

Enfin, je terminerai mon propos par quelques demandes pour la prochaine AG. Nous n'attendons pas spécialement de réponse aujourd'hui.

- Nous avons fait la demande au CA de décembre 2017 d'un Gpe de travail sur les postes de secrétariat de droit privé. Qu'en est-il ?
- L'AG étudiera le bilan 2017. Mais nous souhaiterions, à titre d'information, disposer de certains éléments sur l'année en cours afin de mieux préparer la prochaine rentrée :
  - o Bilan provisoire de l'activité Rugby : Le nombre de pratiquants et des rencontres UNSS a-t-il été affecté par l'arrêté du 24/07/17 fixant les caractéristiques de l'examen médical spécifique relatif à la délivrance du certificat médical de non contre-indication à la pratique ?  
La ministre des sports vient de nous informer que la FFR avait décidé de faire évoluer ces dispositions dans le sens d'un allègement, nous espérons vivement que celles-ci seront connues avant l'été.
  - o Bilan de la tenue des CD et CRUNSS pour l'année scolaire 2017-2018 : Pourrons nous avoir de bonnes nouvelles ?

Merci pour votre attention.

CA de l'UNSS – 13 avril 2018 - intervention liminaire du SNEP-FSU

---

## **REPONSES OBTENUES EN SEANCE**

### **DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'UNSS**

NBA : La convention signée lie aussi la FFBB. De nombreuses fédérations souhaitent travailler avec l'UNSS (Handball, Rugby, Foot). Signer une convention avec la NBA et la FFBB est cohérent, il n'y a pas de raison d'écarter les ligues professionnelles. Les initiatives développées ont été très bien reçues par les jeunes.

Ethique et transparence : L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAEN) a donné un ensemble de recommandations à l'UNSS. Ces recommandations ont été présentées et longuement expliquées au séminaire des cadres en janvier 2018. La lettre circulaire de septembre 2017 (document interne à l'UNSS à destination des cadres) a sensiblement changé et renforcé le contrôle.

Groupe de travail sur les postes de secrétariat : Le comité d'entreprise de l'UNSS se réunit tous les mois et traite des conditions de travail et de rémunération des personnels de droit privé. Souci de permettre des promotions pour les secrétaires.

### **DU MINISTERE DE L'EN (DGRH) SUR LES CADRES DE L'UNSS**

La DRGH a bien reçu nos différents courriers.

Accès à la classe exceptionnelle : un bilan sera fait à la fin des 2 premières campagnes (2017 et 2018). Certains points notamment sur les conditions d'éligibilité pourront être réexaminés.

Recrutement sur les postes de directeur de service UNSS : les académies concernées vont être contactées très rapidement pour faire le point sur les recrutements car effectivement il y a du retard sur cette question. La NS n'était pas assez précise. Il est envisagé d'établir un calendrier plus anticipé (bien avant le mouvement inter) dès l'an prochain.